

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SETE

R E C E P I S S E D E D E P O T

QUAI LOUIS PASTEUR - 34200 SETE

TEL: 67 74 64 99

=====M I N I T E L=====

=====08 36 29 11 11=====

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL D'AVOCATS

BP 26

01442 VIRIAT CEDEX

V/REF :

N/REF : 1999 B 57 / A-964

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SETE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/09/2002, SOUS LE NUMERO A-964,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 13/05/2002

CHANGEMENT DE REPRESENTANT DE LA SOCIETE VINPAC

... CONCERNANT LA SOCIETE

3 S

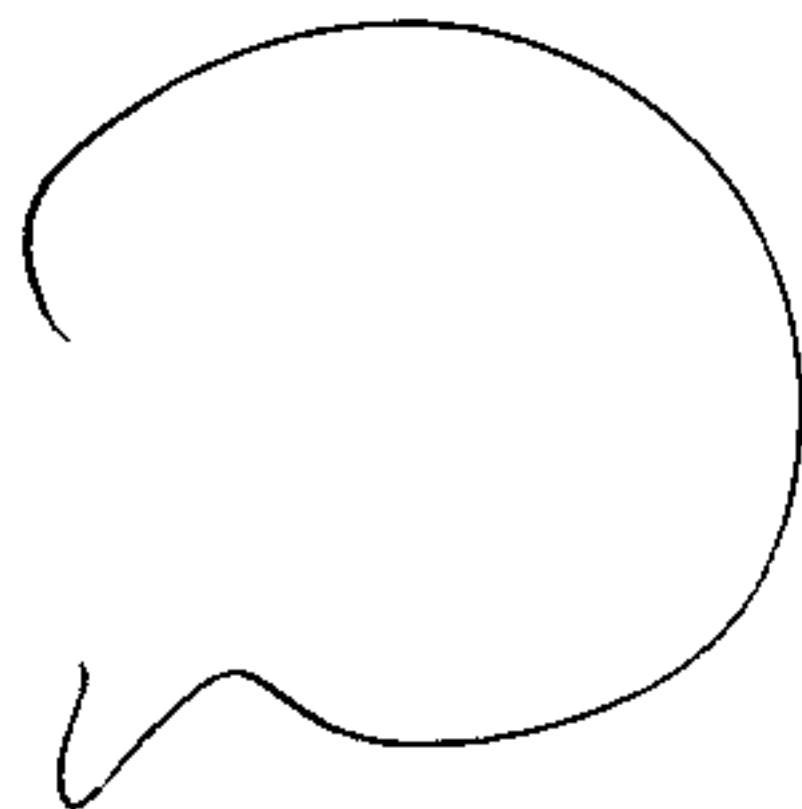
SOCIETE ANONYME

755 ROUTE DE MONTAGNAC

34560 VILLEVEYRAC

R.C.S SETE 421 233 560 (1999 B 57)

LE GREFFIER



3 S
Société Anonyme
Au capital de 3.600.000 Euros
Siège Social : 755, Route de Montagnac
34560 VILLEVEYRAC

421 233 560 - RCS SETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 MAI 2002

=====

Extrait du Procès-verbal de la réunion

L'an deux mille deux,
Le lundi 13 mai,
A 10 heures,

Les administrateurs de la société 3 S se sont réunis en Conseil, à LA CHAPELLE DE GUINCHAY (71570) - Chânes - Le Bourgneuf, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Est présent :

- Monsieur Jean-Michel ROUX

Est représentée par Monsieur Jean-Michel ROUX en vertu d'un pouvoir :

- la société VINPAC, représentée par Monsieur Cameron MC PHERSON.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Jacques BEAUCLAIR
- Monsieur Mark Andrew HUGHES.

Sont invités à participer :

- Monsieur Reuben SUMMERELL
- Monsieur Charles ROUX.

Le représentant de la Société ABG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est présent.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Michel ROUX préside la séance.

Il donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

2. Examen et arrêté des comptes

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur,
- Changement de représentant permanent de la société VINPAC,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses.

Administration et contrôle de la société

Changement de représentant permanent de la société VINPAC

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la société VINPAC, administrateur, jusqu'alors représentée par Monsieur Cameron Mc PHERSON sera à compter de ce jour, représentée par Monsieur Reuben SUMMERELL, né le 14 septembre 1956 à Narrabri, de nationalité Australienne, demeurant 5 Kevin Ave, West Beach SA Australia 5024.

Le Conseil d'administration prend acte de ce changement de représentant permanent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

